



## **Droit du travail et nouvelles technologies**

### **Présentation :**

Réseaux sociaux, vidéosurveillance, géo-localisation, télétravail : les nouvelles technologies permettent un contrôle étroit des collaborateurs de l'entreprise. Mais quelles sont les limites de ce contrôle ? Cette formation « Droit du travail et nouvelles technologies » répond à cette question et donne aux chefs d'entreprise confrontés à ces difficultés un panorama juridique complet en la matière

### **Organisation :**

Durée : 2 jours (14 heures)

Tarif : 950€ nets de taxes/jour de formation quel que soit le nombre de participants

Public concerné : Chef d'entreprise, webmaster, directeur agence de communication

Pré requis : Aucun

### **Les + JURISADOM**

Formation conçue avec un vocabulaire clair et accessible.

Etude de cas et Mises en situation concrètes

Fourniture de modèles et conseils pratiques

### **Objectifs de formation**

Maîtriser les risques liés à l'utilisation des NTIC par les salariés

Connaître les pouvoirs de contrôle et de surveillance de l'employeur

### **Programme :**

#### **1<sup>ère</sup> partie : NTIC dans l'entreprise : Les obligations de l'employeur**

Consultation des IRP  
Rôle de la CNIL  
Information des salariés

#### **2<sup>ème</sup> partie : Le cadre légal de la vidéosurveillance**

Moyens d'action de l'employeur contre l'usage abusif des NTIC par le salarié.  
Sécurisation du réseau et charte d'utilisation  
Sanctions : licenciement, plainte...  
La preuve tirée du dispositif de surveillance

Utilisation abusive des NTIC à l'égard des tiers  
Mise en cause de la responsabilité civile et pénale de l'entreprise  
L'utilisation de l'Intranet ou d'Internet par les syndicats  
Utilisation du réseau interne de l'entreprise

#### **3<sup>ème</sup> partie : L'entreprise et les réseaux sociaux**

Le recrutement par les réseaux sociaux  
Le contentieux des réseaux sociaux : dénigrement, utilisation sur le lieu de travail (Jurisprudence utilisation de Facebook en entreprise)  
Le cadre légal du dialogue social via les réseaux sociaux

#### **4<sup>ème</sup> partie : Le télétravail**

Conditions de mise en place du télétravail  
Risques liés à la protection des données  
Durée légale du travail et preuve du temps de travail